

Commune de SOUSTONS (Landes)  
Séance du conseil municipal du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le  
Vu, le Maire

ID : 040-214003105-20260512-DELIB26\_032-DE



| Nombre de membres             |             |                                     |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférent au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29                            | 29          | 29                                  |

Date de la convocation :  
24 avril 2026

Date d'affichage :  
24 avril 2026

**Objet**

N° 26.04.30 – 032  
Election des délégués du conseil  
municipal au conseil  
d'administration du collège  
François Mitterrand

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

**Présents :** Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, AI TERSIC, Alain CAUNEGRE, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

**Absents :** Sandrine QUIGNARD, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Jimmy BAMBOUCHE, Michel CASTETS.

**Procurations :** Sandrine QUIGNARD donne procuration à Olivier PEANNE, Sylvain GALIBERT donne procuration à Franck MARIMPOUY, Anne-France PLANCHET donne procuration à Sandrine PRUNIER, Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET, Michel CASTETS donne procuration à Frédérique CHARPENEL.

**Secrétaire de séance :** AI TERSIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-33,  
Vu les statuts du Collège François Mitterrand de Soustons,  
Vu la délibération n°12.10.30.13-086 du Conseil Municipal du 30 octobre 2012 portant sur la représentation de la commune au conseil d'administration du collège François Mitterrand,  
Vu la délibération n°26.10.04 – 012 du Conseil Municipal du 10 avril 2026,  
Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts du Collège François Mitterrand de Soustons,

Il est procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Collège François Mitterrand, au scrutin secret à la majorité absolue

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 « pour » et 6 abstentions (Alain Caunègre, Michel Castets, Frédérique Charpenel, Sébastien Faissolle, Delphine Allègre, Sandra Tollis), décide :

- en qualité de titulaire - *Florian DEYGAS*
- en qualité de suppléant – *Magali COLOMES-REMOIVILLE*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Soustons, le 4 mai 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

ACTE RENDU EXECUTIF  
EN SOUS PREFECTURE  
LE 12.05.26

M Le Maire,

